
**Programme de développement du Financement Collaboratif
(Crowdfunding)**

**Numéro du
projet:**

**2019.2295.4 –
001.00**

0.	Liste des abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Tâches à accomplir par le contractant	4
3.	Conception	5
	Conception technico-méthodologique	6
	Système de gestion de projet du prestataire (1.6)	6
	Autres exigences spécifiques (1.7).....	7
4.	Concept du personnel	7
	Direction de l'équipe.....	7
	Expert-e 1 : production audiovisuelle (national.e)	7
	Expert-e 2 : juriste-fiscaliste (national.e).....	8
	Pool d'ECD 1 comprenant 4 ECD (dont un.e expert.e international.e et 3 expert·e·s internationaux.les).....	9
5.	Exigence en matière d'établissement des coûts.....	9
	Frais de personnel et de déplacement.....	9
	Aspects de durabilité pour les voyages	9
	Ateliers, formation initiale et continue	11
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	11
7.	Consignes relatives au format de l'offre	11
8.	La protection des données.....	12

0. Liste des abréviations

AE	Auto-entrepreneur.e.s
AMMC	Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux
BAM	Bank AL-Maghrib
BMZ	Ministère Fédéral pour la Coopération Économique et le Développement
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
DTFE	Direction du Trésor et des Finances Extérieures
ECD	Expert-e en mission de courte durée
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
JE	Jours d'expert
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
PROMET	Promotion de l'Entrepreneuriat
RGPD	Règlement Général de la Protection des Données
SFC	Société de Financement Collaboratif
SNGFE	Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise, opérant sous la marque « TAMWILCOM »
TDR	Termes de références
TPME	Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises

1. Contexte

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, en partenariat avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en tant que partenaire politique, et avec d'autres partenaires publics et privés, est chargée de mettre en œuvre sur la période de juillet 2020 à décembre 2024, le projet « Promotion de l'Entrepreneuriat » (Projet PROMET).

Le projet PROMET intervient dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat pour les réformes convenues entre le Royaume du Maroc et la République Fédérale d'Allemagne. Ce programme vise à promouvoir le développement économique durable et d'accompagner les stratégies de relance au niveau national.

Le projet PROMET de la Coopération Maroco-allemande entreprend ses activités à travers trois axes d'intervention :

- **Axe 1** : Amélioration du climat des affaires, des conditions cadres réglementaires et administratives, ainsi que la conception des stratégies consistantes et ciblées pour les TPME, AE et les start-ups.
- **Axe 2** : Coordination et amélioration des offres de services d'accompagnement – financiers et non financiers – pour les TPME, AE et les start-ups.
- **Axe 3** : Appui à la création et à l'amélioration des écosystèmes régionaux d'appui pour les TPME, AE et les start-ups.

Le financement collaboratif, connu sous le nom de "Crowdfunding", est un mode de financement de projets par le public. Il permet de collecter des contributions financières, généralement de faible montant, auprès d'un large public, en vue de financer l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation ainsi que des projets et initiatives citoyennes dans les domaines de la culture, du sport, de la solidarité, etc.

Ce nouveau mode de financement opère à travers des plateformes internet permettant la mise en relation directe entre les porteurs de projets et les contributeurs. Le financement collaboratif prend généralement trois formes à savoir : **le prêt, l'investissement en capital, et le don.**

Au Maroc, la mise en place d'un cadre juridique relatif à ce mode de financement vise à contribuer à la mobilisation de nouvelles sources de financement au profit des **très petites, petites et moyennes entreprises** ainsi que d'une diversité de porteurs de projets à fort impact (associations, coopératives, collectifs, particuliers, etc.) dans divers domaines et situations.

Ce mécanisme devra également permettre la participation active des financeurs potentiels **aux projets de développement du pays, de reconstruction et autres domaines pertinents.**

Le prestataire sera invité à encourager et à appuyer les efforts des plateformes de financement collaboratif qui souhaitent soutenir des porteurs de projets dans les régions touchées par le séisme survenu au Maroc la nuit du vendredi 08 Septembre 2023

Dans la suite de cette prestation, il est attendu que :

- les sociétés de financement collaboratif, ayant préalablement obtenu l'agrément des autorités de contrôle compétentes, soient en mesure de déployer leurs plateformes de financement.

- les porteurs de projets et les contributeurs aient accès à une information exhaustive et pertinente quant aux modalités relatives à la soumission de projets ou à la contribution à ceux-ci.
- les structures d'accompagnement assurent efficacement le relais d'information envers les parties ciblées par cet instrument financier.

2. Tâches à accomplir par le contractant

Le contractant est responsable de la fourniture des prestations suivantes :

- Fournir un appui technique aux sociétés de financement collaboratif (SFC) pour les accompagner dans leurs démarches d'obtention de l'agrément ;
- Appuyer les porteurs de projets à explorer le financement collaboratif et renforcer leur capacité à lever des fonds pour leurs projets via ce mécanisme ;
- Sensibiliser les contributeurs potentiels aux nouveaux mécanismes et promouvoir le financement collaboratif via le levier de l'éducation financière.

En plus des rapports prévus dans les conditions générales de la GIZ, le contractant fournira les rapports suivants :

- Rapports trimestriels sur l'état de mise en œuvre de la prestation en format court (5-7 pages)

Pendant la durée du contrat, certaines étapes doivent être atteintes, comme le montre le tableau suivant :

Étapes clés	Jalons	Livrables	Lieu
Activité 1.1 : Appuyer les SFC (jusqu'à 20 SFC) pour la préparation des dossiers d'agrément à déposer auprès des autorités de contrôle par catégorie d'opération (prêt, investissement en capital, don) dans la mesure où les exigences ne sont pas identiques. Et ce à travers le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en deux étapes (10 SFC par AMI)	En continu Jusqu'à Novembre 2024	Livrable 1.1.1 : Rapport individuel relatif à chacune des SFC accompagnées.	Rabat, Casablanca et Marrakech
Activité 1.2 : Assurer un accompagnement technique individuel aux SFC pour traiter les remarques des autorités de contrôle.		Livrable 1.1.2 : Base de données sécurisée incluant l'état d'avancement des demandes traitées pour chaque SFC accompagnées.	
Activité 2.1 : Accompagner les structures d'accompagnement (notamment labellisées par	Jusqu'à Février 2024	Livrable 2.1.1 : Malette de formation incluant des modules de promotion du	Rabat, Casablanca et Marrakech

Étapes clés	Jalons	Livrables	Lieu
TAMWILOCM) dans la mise en place d'un guichet pour accompagner les porteurs de projets dans la formalisation de leur projet (préparation des business plan, étude de faisabilité, etc.)		financement collaboratif et des outils nécessaires à la soumission d'un projet sur les plateformes de financement collaboratif.	
Activité 2.2 : Assurer une formation des formateurs et fournir le contenu nécessaire sous format digital et y apporter les adaptations nécessaires le cas échéant.	Jusqu'à Juin 2024	Livrable 2.1.2 : Formation des formateurs (jusqu'à 30 formatrices et formateurs).	Rabat, Casablanca et Marrakech
Activité 3.1 : Animer 2 conférences dédiées auprès des universités, 3 auprès des structures d'accompagnement et 5 webinaires. La liste devrait être proposée par le prestataire et validé par le MEF et la GIZ.		Livrable 3.1.1 : Liste des événements, programmes et contenu	Rabat, Casablanca et Marrakech
Activité 3.2 : Création de 10 capsules (1 min chacune), 30 publications (Post sur les réseaux sociaux) et 15 fiches d'information (1 à 3 pages par fiche) sur le crowdfunding à diffuser sur les réseaux sociaux et les plateformes électroniques nationales existantes.	Fréquence trimestrielle	Livrable 3.2.1 : 10 capsules, 30 publications et 15 fiches sur le crowdfunding	Rabat

Durée de la mission : du **27.11. 2023** au **30.11.2024**.

Note importante

- L'assistance technique ne garantit par l'obtention de l'agrément. Les SFC sont responsables du traitement et du suivi de leur demandes auprès des autorités compétentes.
- Dans le cadre de l'exécution de la présente prestation, l'ensemble des experts mobilisés par le contractant s'engagent à déclarer ne pas être en situation de conflit d'intérêt par rapport au processus de demande d'agréments.

3. Conception

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter *comment* il entend réaliser les prestations énoncées au chapitre 2, le cas échéant en tenant compte d'exigences méthodologiques spécifiques supplémentaires (conception technique et méthodologique). Il doit en outre décrire comment sera organisée la gestion du projet pour l'exécution de la prestation.

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux lignes du schéma d'évaluation technique.

Conception technico-méthodologique

Stratégie (1.1): le prestataire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (1.1.1). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe par le biais des champs d'action décrits dans ces TdR (1.1.2).

Le prestataire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (1.2.1). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la **coopération** avec ces acteurs (1.2.2).

Le prestataire est tenu de décrire brièvement les principaux **processus** dont il est responsable et de présenter un plan d'opérations ou calendrier décrivant comment les services décrits dans le chapitre 2 ('Tâches à accomplir par le contractant') seront fournis (1.4.1). Il s'agit en particulier de décrire les étapes de travail nécessaires et tenir compte des jalons.

Le prestataire doit décrire sa contribution à la gestion des connaissances pour le partenaire (1.5.1) et pour la GIZ et doit encourager la mise à l'échelle (1.5.2) dans un contexte **d'apprentissage et d'innovation**.

Système de gestion de projet du prestataire (1.6)

La communication avec les organisations partenaires doit se faire conjointement avec la GIZ, sauf accord contraire. La direction du programme de la GIZ et le chef d'équipe du prestataire doivent échanger régulièrement des informations.

Dans son offre, le prestataire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités au sein du projet (point 1.6.1 du schéma d'évaluation).

Le prestataire doit présenter et expliquer un plan d'opérations, comprenant également un programme d'intervention du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée dans les TdR. Ce plan d'opérations doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différents experts ainsi que de décrire les étapes de travail nécessaires, intégrer les jalons prévus et les compléter le cas échéant (1.6.2). Le prestataire doit montrer comment l'indicateur sera atteint, en s'appuyant sur les jalons (« milestones ») mentionnés dans ce document et proposant d'autres jalons.

Par ailleurs, le prestataire doit décrire son concept d'appui spécialisé (« backstopping ») et joindre à la fiche de poste du consultant technique un court CV probant (1.6.3).

Le soumissionnaire doit décrire son concept de backstopping. Les services suivants font partie du forfait standard de backstopping qui, conformément à la section 3.3.1 des conditions générales de la GIZ, doit être inclus dans les tarifs des honoraires du personnel proposés comme frais de personnel auxiliaires :

- Contrôle des performances
- Contrôle pour s'adapter à l'évolution des conditions cadres
- Assurer le flux d'informations entre prestataire et le client
- Responsabilité du personnel de prestataire pour ses spécialistes
- Contrôle orienté processus de l'exécution des commandes
- Assurer la gestion administrative du projet

Autres exigences spécifiques (1.7)

Le soumissionnaire propose et met en place des approches agiles pour la réalisation des activités, par exemple, la méthode SCRUM.

4. Concept du personnel

Le soumissionnaire propose, en fournissant les CV correspondants, le personnel pour les fonctions énumérées dans ce document, dont les tâches à accomplir et les qualifications sont également décrites (voir le chapitre 2).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le score maximum dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe

Tâches de la direction de l'équipe

- Responsabilité globale des lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et délais)
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et d'autres parties prenantes au projet
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des missions et prise en charge des expert·e·s locaux·ales et internationaux·ales en mission de courte durée
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

Qualifications de la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en finance, économie ou ingénierie financière
- Connaissances linguistiques (2.1.2) : maîtrise du Français et de l'Anglais au niveau C2
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur du développement des systèmes financiers
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 7 ans dans le financement innovant, notamment le Crowdfunding & Business Angels
- Expérience en management (2.1.5) : 5 ans d'expérience dans la direction d'équipe dans le cadre de projets ou comme cadre en entreprise
- Expérience régionale (2.1.6) : 3 ans d'expérience dans des projets dans la région MENA, dont 2 ans dans des projets au Maroc
- Expérience de la CD (2.1.7) : sans objet
- Autres (2.1.8) : sans objet

Expert·e 1 : production audiovisuelle (national·e)

Tâches de l'expert·e 1

- Création des capsules, publications et fiches d'information sur le crowdfunding à diffuser sur les réseaux sociaux et les plateformes électroniques nationales existantes
- Accompagnement pour l'élaboration du contenu digital

Qualifications de l'expert-e 1

- Formation (2.2.1) : Diplôme d'études supérieures équivalent à BAC+5 en production audiovisuelle, écriture créative, design graphique
- Connaissances linguistiques (2.2.2) : maîtrise du Français et de l'Arabe au niveau C2
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de la production audiovisuelle
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 3 ans d'expérience dans le montage et la création de supports audiovisuels et la communication promotionnelle
- Expérience en management (2.2.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.2.6) : sans objet
- Expérience de la CD (2.2.7) : sans objet
- Autres (2.2.8) : sans objet

Expert-e 2 : juriste-fiscaliste (national.e)

Tâches de l'expert 2

- Étude et montage juridique et fiscal de la filiale (choix de la forme juridique, appréciation des prérequis et de l'impact fiscal éventuel)
- Accompagnement pour l'élaboration de la documentation et des formalités juridiques ;
- Proposition du cadre de gouvernance
- Proposition de l'organisation cible

Qualifications de l'expert 2

- Éducation/formation (2.3.1): Diplôme d'études supérieures équivalent à BAC+5 en droit des affaires
- Langue(s) (2.3.2): maîtrise du Français et de l'Arabe au niveau C2
- Expérience professionnelle générale (2.3.3): 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique et fiscal
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : 5 ans d'expérience dans la contractualisation juridique, l'élaboration des règlements de gestion, l'analyse juridique et fiscal
- Expérience de direction / de management (2.3.5) : 5 ans d'expérience de direction comme chef d'équipe dans des projets ou cadre dirigeant en entreprise
- Expérience régionale (2.3.6): sans objet
- Expérience de la coopération au développement (CD) (2.3.7): sans objet
- Divers (2.3.8): sans objet

Compétences générales (*soft skills*) des membres de l'équipe

En plus de leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent également posséder les qualifications suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Capacité d'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Prise en compte des partenaires et des clients et efficacité dans l'action
- Réflexion transdisciplinaire

Pool d'ECD 1 comprenant 4 ECD (dont un.e expert.e international.e et 3 expert-e-s internationaux.les)

Missions du pool d'ECD

- Assurer un accompagnement technique individuel aux SFC pour traiter les remarques des autorités de contrôle
- Accompagner les structures d'accompagnement (notamment labellisées par TAMWILOCM) dans la mise en place d'un guichet pour accompagner les porteurs de projets dans la formalisation de leur projet (préparation des business plan, étude de faisabilité, etc.)
- Assurer une formation des formateurs et fournir le contenu nécessaire sous format digital et y apporter les adaptations nécessaires le cas échéant
- Animer des conférences dédiées auprès des universités, structures d'accompagnement et organiser des webinaires

Qualifications du pool d'ECD

- Formation (2.6.1) : 4 expert-e-s titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / Master) en finance, économie, entrepreneuriat
- Connaissances linguistiques (2.6.2) : 3 expert-e-s ayant la maîtrise du Français et de l'Arabe au niveau C2) et 1 expert.e ayant la maîtrise du Français et de l'Anglais au niveau C2
- Expérience professionnelle générale (2.6.3) : 4 expert-e-s possédant chacun-e 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier
- Expérience professionnelle spécifique (2.6.4) : 4 expert-e-s possédant chacun-e 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'innovation, du financement alternatif (crowdfunding, Business Angels, etc.) et de l'entrepreneuriat social et innovant
- Expérience régionale (2.6.5) : sans objet
- Expérience de la CD (2.6.6) : sans objet
- Autres (2.6.7) : sans objet

5. Exigence en matière d'établissement des coûts

Frais de personnel et de déplacement

Les indemnités journalières et les indemnités d'hébergement sont remboursées sous forme de somme forfaitaire jusqu'à concurrence des montants maximaux autorisés par la législation fiscale pour chaque pays, tels qu'indiqués dans le tableau par pays de la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances sur la rémunération des frais de voyage (téléchargeable au <https://www.bundesfinanzministerium.de>).

Les frais d'hébergement qui dépassent ce montant jusqu'à un montant raisonnable et le coût des vols et autres principaux moyens de transport peuvent être remboursés sur justificatif.

Tous les voyages d'affaires doivent être convenus à l'avance par l'agent responsable du projet.

Aspects de durabilité pour les voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO2) causées par les voyages. Lors de la préparation de votre offre, veuillez intégrer des options de réduction des émissions, telles que l'utilisation de compagnies aériennes et d'itinéraires aériens avec une efficacité CO2 plus élevée. Pour les courtes distances, les voyages en train (deuxième classe) ou la mobilité électrique devraient être l'option privilégiée.

S'ils ne peuvent être évités, les émissions de CO₂ causées par le transport aérien devraient être compensées. La GIZ spécifie un budget à cet effet, grâce auquel les compensations carbonées peuvent être réglées contre des preuves.

Il existe de nombreux fournisseurs différents sur le marché des certificats d'émission, et ils ont des ambitions différentes en matière d'impact climatique. L'Alliance pour le développement et le climat (allianz-entwicklung-klima.de), en allemand uniquement) a publié une liste de normes ([2208_Qualitaetsstandards.pdf](#) (allianz-entwicklung-klima.de), en allemand uniquement). La GIZ recommande d'utiliser les normes qui y sont spécifiées.

L'intervention du prestataire est prévue comme suit :

Expertise	Nombre d'experts	Nombre de jour par expert	Total	Commentaires
Direction de l'équipe	1	44	44	34 jours à distance et 10 jours sur place à Rabat.
Expert 1	1	44	44	44 jours sur place à Rabat, Casablanca et Marrakech
Expert 2	1	44	44	44 jours sur place à Rabat
Pool ECD 1	4	22	88	12 jours à distance et 10 jours sur place à Rabat pour l'expert.e international.e. 22 jours sur place pour chaque expert.e national.e à Rabat, Casablanca et Marrakech.
Frais de déplacement	Quantité	Prix (EUR)	Total (EUR)	Commentaires
Per diem dans le pays d'affectation	20			à Rabat
Frais d'hébergement dans le pays d'affectation	20			à Rabat
Transport	Quantité	Prix (EUR)	Total (EUR)	Commentaires
Vols internationaux	2			Déplacement sur le lieu de prestation à Rabat - Maroc
Compensation CO₂ pour transport aérien	2	180,00	360,00	Un budget de compensation CO ₂ est prévu pour facturation sur justificatif.
Frais de transport (train, voiture)	5			Déplacement dans le pays d'affectation, transfert aéroport, etc.
Autres frais de voyage	2			visa, vaccin
Autres frais	Quantité	Prix (EUR)	Total (EUR)	Commentaires

Rémunération flexible	1	15.000,00	15.000,00	Un budget de 15000 EUR est prévu pour une rémunération flexible. Veuillez inclure ce budget dans la grille tarifaire. L'utilisation de la position de rémunération flexible nécessite l'approbation écrite préalable de la GIZ.
Ateliers/Formations	1			Le budget comprend les frais suivants : sponsoring des posts sur les réseaux sociaux.

Ateliers, formation initiale et continue

Le contractant prépare et anime les ateliers suivants :

- Animer 2 conférences dédiées auprès des universités, 3 auprès des structures d'accompagnement et 5 webinaires.

La GIZ et ses partenaires assurent la prise en charge des frais afférents à l'organisation des ateliers.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs fournissent les prestations suivantes :

- Logistique des ateliers

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. En particulier, la structure détaillée de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (pour lesquels la valeur indiquée n'est pas 0) dans le schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à déchiffrer (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière aisément compréhensible. L'offre est établie en Français.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (hors CV).

Les CV du personnel proposé conformément au chapitre 4 des TdR doivent obligatoirement respecter le format indiqué dans les conditions de participation. Les CV doivent se limiter à 4 pages chacun. Ils doivent permettre d'identifier le poste et la fonction occupés par la personne proposée dans les projets pertinents et citer combien de temps cette activité a duré. Les CV peuvent également être établis en Anglais.

En cas de dépassement du nombre maximal de pages indiqué, les contenus des pages supplémentaires ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

Veuillez calculer votre offre de prix de manière exacte sur la base des consignes énoncées au point 5 Consignes de calcul. Le contrat ne donne pas droit à l'utilisation complète des journées / déplacements, ateliers ou budgets dans leur totalité. Dans le contrat, le nombre de jours /

déplacements / ateliers et/ou le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

8. La protection des données

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par le contractant, qui définirait seul la nature de ces données et la manière dont ce traitement serait effectué. Dans de tels cas, le contractant agira en tant qu'un responsable indépendant du traitement et doit SEUL se conformer à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits de la personne concernée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les règles de transfert de données du RGPD doivent être prises en compte chaque fois que des données à caractère personnel quittent l'UE pour un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.

Lorsque le contractant n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) pourraient être utiles. La GIZ est disponible pour soutenir le contractant en cas de besoin.